

## Que pouvons-nous attendre de la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle?

**Par Catherine Régis**

\* Professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

\* Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la culture collaborative en droit et politiques de la santé

### **Description:**

La Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'IA a été lancée le 4 décembre dernier, au terme d'un vaste processus de consultation auprès d'experts, citoyens et parties prenantes. À la suite de cette consultation, une déclaration faisant état de différents principes éthiques et recommandations de politiques publiques devant guider l'IA a émergé. À l'occasion de cette conférence, la professeure Régis discutera du contenu de cette Déclaration, du processus y afférant ainsi que des enjeux qu'elle suscite pour le domaine de l'IA ainsi que sur le plan juridique.

### **Bio:**

Catherine Régis est professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la culture collaborative en droit et politiques de la santé ([www.chairesante.ca](http://www.chairesante.ca)). Elle codirige le Hub santé - politique, organisations et droit (H-POD) avec le professeur Jean-Louis Denis, un laboratoire de recherche transdisciplinaire sur les systèmes de santé ([www.h-pod.ca](http://www.h-pod.ca)). Elle est chercheuse au Centre de recherche en droit public ainsi qu'au Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CRCHUM). Récipiendaires de plusieurs subventions de recherche, ses travaux portent principalement sur l'innovation numérique en santé, la gouvernance collaborative des systèmes de santé et la prévention et le règlement des différends.